

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf Mlle BARDA (procuration) – M. POLLRATZKY
(procuration) – MM. BLUM –
HABERMACHER – KOPP – Mme PERNET

OBJET : Consultation par M. le Préfet portant sur le projet de schéma
départemental de la cohésion intercommunale

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des
collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du projet de Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale élaboré par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle,

A l'issue de la concertation menée par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle
avec les élus,

En application de l'article L5210-1-1-4 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les territoires de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et la
Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences forment un seul et même
bassin de vie,

Considérant que deux communes du canton de SARRALBE, Ernestviller et Willerwald ont
déjà intégré la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences,

Considérant qu'il convient d'appliquer la loi en rationalisant et en simplifiant la carte
intercommunale de notre arrondissement,

Considérant que M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle propose que la
Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs (12 communes représentant 14.069
habitants) se "rapproche" à terme de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines
Confluences,

Considérant que la situation financière de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs
est saine et que cet EPCI n'est grevé d'aucun endettement,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs a délibéré le 29 juin
2011 en faveur de ce rattachement,

A l'unanimité :

- accepte la proposition de M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle d'intégrer la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences,
- demande que ce rattachement devienne effectif dès le prochain renouvellement des conseils municipaux et des assemblées délibératives des EPCI en 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 01.07.2011

Département de la Moselle
FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

RÉPUBLIQUE

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf Mlle BARDA (procuration) – M. POLLRATZKY
(procuration) – MM. BLUM –
HABERMACHER – KOPP – Mme PERNET

OBJET: Pétiscolaire – Convention OPAL

Dans le cadre de l'accueil pétiscolaire décidé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mars 2009 et considérant un fonctionnement plus que positif aussi bien quantitatif que qualitatif,

Le Conseil Municipal décide la reconduction de la convention avec l'OPAL pour la gestion de l'accueil pétiscolaire au sein de notre commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 01.07.2011

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf Mlle BARDA (procuration) – M. POLLRATZKY
(procuration) – MM. BLUM –
HABERMACHER – KOPP – Mme PERNET

OBJET : Convention SATESE

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal en date du 24.09.2009
CONSIDERANT la proposition de convention sur 4 ans (2011/2014) émanant du
Conseil Général de la Moselle
CONSIDERANT les conditions financières établies selon un barème défini par
délibération du Conseil Général
CONSIDERANT le coût de 0,20 € par an et par habitant

Le Conseil Municipal :

- accepte la convention du Conseil Général pour les prestations du SATESE
- autorise le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : Tous les membres élus, sauf Mlle BARDA (procuration) – M. POLLRATZKY
(procuration) – MM. BLUM –
HABERMACHER – KOPP – Mme PERNET

OBJET : Virements de crédits - CPA

Le Conseil Municipal vote des virements de crédits suivants :

<u>Section d'investissements</u>	Dépenses	Recettes
13918	+ 1.204,30	
Compte 021		+ 1.204,30
<u>Section de fonctionnement</u>		
777		+ 1.204,30
Compte 023	+ 1.204,30	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD